



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUITES DU SOMMET DE BARCELONE : LES POINTS DE PASSAGE AUTORISÉS (PPA) DU DÉPARTEMENT POURRONT ÊTRE RÉOUVERTS LE 30 OCTOBRE PROCHAIN À LA SUITE DES PROGRÈS DE LA COOPÉRATION FRANCO-ESPAGNOLE

à Pau, le 11 octobre 2023

Dans un courrier en date du 30 septembre, le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer a fait part à son homologue espagnol de son souhait de voir évoluer la situation des points de passage autorisés (PPA) actuellement fermés à la frontière franco-espagnole, à raison des progrès réalisés en matière de patrouilles mixtes dans les zones concernées.

Concernant le département des Pyrénées-Atlantiques, les quatre PPA actuellement sont concernés :

- le pont de Marchandises (pont Avenida) à Hendaye ;
- les Aldudes sur la commune du même nom ;
- le col d'Ispéguy à Saint-Étienne de Baïgorry ;
- le port de Larrau sur la commune du même nom.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Cette démarche d'intensification de la coopération transfrontalière, amorcée lors du sommet de Barcelone du 19 janvier dernier, a d'ores et déjà porté ses fruits dans le département des Pyrénées-Atlantiques, grâce à une augmentation du nombre des patrouilles conjointes franco-espagnoles. Cette coopération opérationnelle devrait être encore développée dans les prochaines semaines.

Dans ces circonstances, la réouverture des quatre PPA encore fermés est envisagée, à l'issue de la Coupe du Monde de rugby qui se déroule actuellement en France. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques prendra donc dans les prochains jours un arrêté en ce sens, permettant la réouverture de ces points à compter du lundi 30 octobre 2023.

Le nouveau dispositif opérationnel élaboré ces derniers mois, qui a vocation à se poursuivre avec les partenaires espagnols, permettra de maintenir un niveau de contrôle de l'espace frontalier équivalent à celui qui existe à ce jour.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a écrit ce jour aux maires des communes concernées et aux élus du département afin de leur faire part de ces évolutions à venir.